

Commission Administrative Paritaire Académique des ATRF

Il faut augmenter les salaires !

On se moque de nous : l'augmentation de 3,5 % de la valeur du point d'indice en juillet est inférieure de moitié à l'inflation rien que pour 2022 !

FO s'oppose au RIFSEEP, qui a instauré des indemnités différentes entre deux agents d'un même grade, qui ne résorbe pas les disparités entre établissements, services ou académies, qui autorise avec le CIA la rémunération « à la tête du client ».

Votez Force Ouvrière pour exiger :

- ▶ Une véritable augmentation pour tous, c'est-à-dire une augmentation de la valeur du point d'indice : 25% pour rattraper la perte de pouvoir d'achat depuis 2000.
- ▶ La revalorisation générale des grilles indiciaires, pas un agent public à moins de 120 % du SMIC.
- ▶ L'intégration des primes dans le salaire.
- ▶ L'abandon du projet de réforme des retraites, le maintien du code des pensions civiles et militaires, avec le calcul sur la base des 75% du traitement indiciaire des 6 derniers mois

Égalité et respect des droits acquis, Il faut un vrai déroulement de carrière !

FO condamne la réforme PPCR qui a supprimé les réductions d'ancienneté

FO refuse le traitement discriminatoire des ITRF : le protocole d'accord « rémunérations et carrières » lié à la LPR ne concerne qu'une faible fraction des ITRF, de plus seules certaines missions sont éligibles au dispositif de repyramidage ; les ITRF exerçant dans l'Éducation Nationale sont de toute façon exclus et sont également exclus du Grenelle de l'Éducation.

FO demande le retrait de la loi de transformation de la Fonction publique, qui supprime le contrôle syndical sur les opérations de carrière, autorisant de ce fait les passe-droits, et veut généraliser l'emploi contractuel.

Votez Force Ouvrière pour exiger :

- ▶ Un vrai droit à mutation avec ouverture de tous les postes vacants, la fin des postes réservés par « profilage », un barème sur critères objectifs, et un mouvement examiné en CAPN, sans possibilité de veto des établissements.
- ▶ L'intégration des Assistants Ingénieurs dans le corps des Ingénieurs d'Études et un véritable plan de requalification des ingénieurs d'Études vers le corps des ingénieurs de recherche.
- ▶ L'augmentation significative des possibilités et taux de promotion par liste d'aptitude et tableau d'avancement, des places offertes aux concours internes et aux examens professionnels.
- ▶ Le respect de tous les droits acquis en termes de congés, RTT et récupérations, contre leur réduction au nom des « 1 607 h » ou toute autre argutie comptable.
- ▶ La création de tous les postes nécessaires dans l'Éducation Nationale et dans l'Enseignement Supérieur et la titularisation sur poste des contractuels qui le souhaitent .

Résister, revendiquer, reconquérir